

Besançon, le 19 septembre 2019

Rectorat

Division des
examens et concours

D.E.C. 1

**RAPPORT DU JURY D' EXAMEN PROFESSIONNEL DE
SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE**

Session 2019

❖ **ÉPREUVE ORALE LE : 5 et 6 mars 2019**

❖ **NOMBRE DE POSTES : 7**

INSCRITS	PRESENTS	ADMISSIBLES	ADMIS / LISTE PRINCIPALE	ADMIS / LISTE COMPLEMENTAIRE
25	25	14	7	1

I. LE CONCOURS :

1. Conditions d'accès

- ❖ Être secrétaire administratif de classe supérieure
- ❖ Justifier d'au moins 1 an dans le 5^{ème} échelon du grade de secrétaire administratif de classe supérieure et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau

2. Les épreuves

a) Epreuve écrite d'admissibilité

Examen et notation du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

Coefficient : 3

b) Epreuve orale d'admission

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Cet entretien a pour point de départ, un exposé du candidat de son expérience professionnelle d'une durée de 5 minutes au plus, le jury s'appuie sur le dossier constitué par le candidat en vue de l'épreuve d'admissibilité.

Durée : 25 minutes – Coefficient : 5

II . LES CANDIDATS

1. STATISTIQUES INSCRIPTION

1.1. Répartition hommes / femmes

	PRESENTS	ADMISSIBLES	ADMIS
Hommes	2	0	0
Femmes	23	0	0

1.2. Répartition générale par tranche d'âge

AGES	19 ans et -	20-30 ans	31-40 ans	41 ans +	TOTAL
	-	-	6	19	25

1.3. Moyennes de notes par épreuve

Epreuve	Absents	Note < 10	Note > 10	Rupture d'anonymat	Total présents	Moyenne
Dossiers RAEP	-	3	17	5	25	12.37

2. STATISTIQUES A L'ADMISSIBILITE

2.1. Moyennes de notes par épreuve

Epreuve	Absents	Note < 10	Note > 10	Rupture d'anonymat	Total présents	Moyenne
Dossiers RAEP	0	0	14	-	14	13.82
Entretien avec le jury	0	0	14	-	14	14.89

2.2. Répartition par tranche d'âge

AGES	19 ans et -	20-30 ans	31-40 ans	41 ans et +	TOTAL
	-	-	4	10	14

3. STATISTIQUES A L'ADMISSION

3.1. Moyennes de notes par épreuve

Epreuve	Absents	Note < 10	Note > 10	Copies blanches Copies annulées	TOTAL	Moyenne
Entretien jury	0	0	7	-	7	16.21

3.2. Répartition par tranche d'âge

AGES	19 ans et -	20-30 ans	31-40 ans	41 ans et +	TOTAL
	-	-	2	5	7

III . LES EPREUVES ET LES ATTENTES DU JURY

1 – Epreuve écrite

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

Observations du jury

Plusieurs remarques de forme d'abord sur ces dossiers :

- Il est important de veiller à une bonne mise en page des documents (les textes doivent être justifiés, le plan si possible apparent, on ne doit pas lire un bloc compact de texte).

- Ne pas oublier de se relire avant l'envoi du dossier (nombreuses fautes de frappe et /ou d'orthographe relevées). Sur l'ensemble des dossiers, nous avons malheureusement relevé 5 ruptures d'anonymat, ce qui de facto élimine le candidat. Les oublis se trouvaient souvent dans les annexes.
- Attention aux nombreuses répétitions, aux phrases trop générales, aux termes utilisés à chaque paragraphe qui finissent par en vider le sens.

Des remarques ensuite sur le fond :

- La présence d'annexes constitue toujours un plus, mais ces dernières doivent être pertinentes par rapport au contenu du RAEP. Il est inutile de présenter des annexes avec trop de pages, ces documents doivent exposer des expériences ou des projets récents et qui ont du sens.
- Il faut dans la rédaction du dossier glisser des exemples concrets, chiffrés, des différentes actions menées au lieu de seulement écrire des phrases trop générales qui au final ne permettent pas de percevoir le travail réel de l'agent. Il faut privilégier le concret, le réel pour se démarquer des dossiers habituels qui finissent par se ressembler les uns les autres.

2 – Epreuve orale

L'entretien débute par un exposé des candidats de cinq minutes au plus sur leur parcours.

Dans l'ensemble les candidats ont tenu leur présentation dans les cinq minutes, malgré la difficulté de cet exercice.

- Le jury apprécie toujours qu'un candidat parvienne à faire une présentation orale dont le plan diffère du dossier RAEP. C'est une véritable plus-value.
- Il ne faut pas oublier les motivations à la fin de la présentation, c'est un élément essentiel. Cela demande une véritable franchise quant aux postes recherchés. Il faut donc s'affranchir des termes éculés tels que « *je passe l'examen pour accéder à des fonctions supérieures* » ... Le jury attend davantage d'engagement.
- Dans l'ensemble nous avons noté une réelle profondeur de réflexion chez la plupart des candidats. Les niveaux étaient bons, on sentait une préparation en amont.
- Il manquait encore à certains candidats des connaissances sur le système éducatif, et notamment sur l'actualité de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur.